

SECRETARIAT GÉNÉRAL

UNIVERSITÉ JOSEPH KI-ZERBO

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Ouagadougou, le 08 JUIN 2021

N° 2021- 025 /MESRSI/SG/UJKZ/CA

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Æ

Messieurs les membres du Comité
d'audit de l'Université Joseph KI-ZERBO

- OUAGADOUGOU -

Objet : lettre de mission

En 2019, le Groupe de la Banque mondiale à travers l'Association Internationale de Développement (IDA), a approuvé un financement pour la mise en œuvre du Projet des centres d'excellence d'enseignement supérieur d'Afrique pour l'impact sur le développement (CEA-Impact) ».

La section IV de l'accord de financement pour le Burkina Faso comporte des exigences en matière d'Indicateurs Liés au Décaissement (ILD) spécifiques à la gestion financière et la passation de marchés. Il s'agit entre autres de l'ILD 6 sur *la soumission dans les temps impartis et la qualité des rapports fiduciaires*.

Le Résultat Lié au Décaissement (RLD) #6.2 se rapportant à cet indicateur est la mise en place d'une unité d'audit interne et un comité d'audit fonctionnels (sous l'égide du conseil de l'université) qui soutiendraient le Centre et l'université d'accueil de CEA Impact.

Au titre des documents à soumettre permettant de vérifier ce résultat, figurent entre autres l'établissement de « **Lignes directrices/Terms de référence pour le comité d'audit constitué sous l'égide de l'université** ».

Au regard de ce qui précède et faisant suite à votre nomination comme membres du comité d'audit de l'UJKZ, les missions, pouvoirs et procédures de travail ci-après vous sont assignés :

I. Des missions

En plus des prérogatives dévolues au contrôleur interne, vous êtes chargé de façon périodique d'entreprendre un examen approfondi des activités des projets Centre de Formation de Recherches et d'Expertises sur les Sciences du Médicament (CFOREM) et Centre d'Études de Formation, de Recherches sur la Gestion des Risques Sociaux (CEFORGRIS) et des risques associés en vue de :

- donner aux projets une assurance sur le degré de maîtrise de leurs opérations ;
- apporter des conseils pour l'amélioration de l'efficacité des processus de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle ;
- formuler et veiller à la mise en œuvre des recommandations.

II. Pouvoirs et Procédures

Outre les prérogatives dévolues au contrôleur interne, le comité d'audit interne a pouvoir d'enquêter sur toute question relevant de ses attributions.

Il a un accès illimité à tous les dossiers et documents, à tous les locaux ainsi qu'à tous les personnels et bénéficiaires des projets CFOREM et CEFORGRIS. En plus, avec le consentement du Conseil d'administration de l'UJKZ, le comité d'audit interne peut requérir l'avis d'un expert extérieur.

Le comité d'audit doit aider le Conseil d'administration de l'UJKZ à s'acquitter de ses responsabilités, d'assurer l'exactitude et l'intégrité des rapports financiers et techniques, et de la gestion des risques des projets CFOREM et CEFORGRIS.

Le comité d'audit interne examine les rapports des audits internes et externes et fournit un rapport d'audit interne assorti de conseils et de recommandations au Conseil d'administration de l'UJKZ.

Dès à présent je puis vous assurer de ma disponibilité à vous appuyer dans votre mission.



Dr POTIANDI SERGE DIAGBOUGA

Officier de l'Ordre du Mérite Burkinabè

Chevalier de l'Ordre des Palmes Académiques